



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

SF 42/10

26 janvier 2010
Original: English

F

Finance

Fonds spécial
Mars 2010
Guatemala, Guatemala

**Comptes du Fonds spécial de l'Organisation
pour l'exercice 2008/09
et rapport des vérificateurs**

DISTRIBUTION RESTREINTE

Contexte

Le Directeur exécutif présente ci-joint les comptes du Fonds spécial pour la période susmentionnée ainsi que le rapport correspondant des vérificateurs. Le document original est à la disposition des Membres, aux fins d'examen, au siège de l'Organisation.

Mesure à prendre

Les Membres exportateurs sont priés d'approuver les comptes et le rapport des vérificateurs.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

FONDS SPÉCIAL

ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF

(en dollars des États-Unis)

<u>Note</u>	Au 30 septembre	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
AVOIRS COURANTS		
Disponible en banque	1 352 964	1 324 990
Intérêts à percevoir	<u>1 928</u>	<u>0</u>
	1 354 892	1 324 990
Créanciers et disponibilités pour les dépenses engagées	<u>797</u>	<u>890</u>
	<u>1 354 095</u>	<u>1 324 100</u>
FONDS DE RÉSERVE	<u>1 354 095</u>	<u>1 324 100</u>

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

FONDS SPÉCIAL

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES

(en dollars des États-Unis)

	Pour l'exercice ayant pris fin le 30 septembre	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Intérêts produits	30 401	55 976
Moins : Dépenses administratives	<u>406</u>	<u>379</u>
Excédent reporté sur le Fonds de réserve	<u>29 995</u>	<u>55 597</u>

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

FONDS SPÉCIAL

COMPTES ANNUELS 2008/09

SOLDE DES COMPTES BANCAIRES

(en dollars des États-Unis)

	Solde d'ouverture	Mouvements en 2008/09	Solde de clôture
Dépôts – Banco do Brasil	1 324 990	27 974	1 352 964

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

FONDS SPÉCIAL

DÉPENSES

(en dollars des États-Unis)

	Pour l'exercice ayant pris fin le 30 septembre	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Audit	406	379
	<u>406</u>	<u>379</u>

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

FONDS SPÉCIAL

COMPTES ANNUELS 2008/09

DÉBITEURS ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

(en dollars des États-Unis)

	Solde d'ouverture	Mouvements 2008/09	Solde de clôture
Intérêts à recevoir	-	1 928	1 928

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

FONDS SPÉCIAL

NOTES POUR L'EXERCICE AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2009

1. Fonds de réserve : 1 354 095 dollars EU

	<u>\$EU</u>
Solde reporté au 1 octobre 2008	1 324 100
Plus :	
Excédent reporté du compte des recettes et dépenses	<u>29 995</u>
Solde au 30 septembre 2009	<u>1 354 095</u>

2. Disponibilités en livres sterling

Les disponibilités en livres sterling ont été converties en dollars EU au taux de 1,599 \$EU = 1£, soit le taux de clôture au 30 septembre 2009.

3. Disponibilités en devises

Les disponibilités en devises sont exprimées en dollars EU à la parité. Les différences sur les taux de change apparaissent dans le compte des recettes et dépenses lorsque réalisées mais les pertes de change non réalisées sont entièrement provisionnées.

4. Principes comptables

a. Base de comptabilité

Les comptes ont été établis selon le principe de la continuité de l'exploitation.

b. Actifs corporels fixes

Les actifs corporels fixes sont catalogués hors service dans l'ensemble des comptes des recettes et dépenses pendant l'exercice au cours duquel ils ont été acquis.

c. Crédits non inscrits au budget

Les crédits non inscrits au budget approuvés par les Membres sont prélevés directement sur les réserves.

d. Report de dépense

Les dépenses qui ont été autorisées mais non engagées peuvent être reportées sur les exercices suivants sous réserve de l'approbation des Membres.

e. Dépenses

Les crédits destinés à couvrir le coût des activités autorisées sont prélevés directement sur les réserves.

Smith & Williamson

Rapport des vérificateurs des comptes aux Membres de l'Organisation internationale du Café (ICO) sur le Fonds spécial

Nous avons vérifié les comptes, à savoir un état de l'actif et du passif, un état des recettes et des dépenses et les Notes 1 à 4 pour l'exercice qui a pris fin le 30 septembre 2009 ; ces états ont été préparés sur la base du maintien des coûts historiques et selon les principes comptables qui figurent dans la Note 4, dans le respect de l'Article 27 de l'Accord international de 2001 sur le Café.

Le présent rapport est établi uniquement à l'intention des Membres de l'Organisation, considérés collectivement. Nous avons effectué notre travail de vérification de façon à pouvoir informer les Membres de l'Organisation des questions que nous devons traiter dans un rapport de vérification, sans autres objectifs. Dans toute la mesure autorisée par la loi, nous ne saurions accepter ou assumer une responsabilité quelconque envers quiconque autre que l'Organisation et les Membres de l'Organisation, considérés collectivement, pour nos travaux de vérification, le présent rapport ou les avis que nous avons formulés.

Responsabilités respectives du Directeur exécutif et des vérificateurs

Il appartient au Directeur exécutif de préparer des états financiers pour chaque exercice. Ce faisant, le Directeur exécutif doit :

- retenir des principes comptables appropriés et les appliquer régulièrement ;
- formuler des jugements et des estimations qui sont raisonnables et prudents ;
- préparer des états financiers dans une optique de permanence de l'Organisation, sauf s'il est inapproprié de supposer qu'elle restera opérationnelle.

Il appartient au Directeur exécutif de tenir des livres de comptes en bonne et due forme qui reflètent à tout moment avec un niveau raisonnable d'exactitude l'état des finances de l'Organisation et s'inscrivent dans le respect de l'Accord international sur le Café. Il appartient également au Directeur exécutif de sauvegarder les actifs de l'Organisation et, par conséquent, de prendre des mesures raisonnables pour empêcher ou déceler toute fraude et autres irrégularités.

Il nous appartient de vérifier les états comptables conformément aux dispositions juridiques et réglementaires pertinentes et à la Norme internationale d'audit (Royaume-Uni et Irlande).

Il nous appartient d'informer les Membres de l'Organisation si, à notre avis, les comptes ont été préparés conformément aux principes comptables de l'Organisation et sont conformes aux livres de comptes. Il nous appartient également d'informer les Membres si, à notre avis, l'Organisation n'a pas tenu de comptes en bonne et due forme ou si nous n'avons pas obtenu tous les renseignements et toutes les explications nécessaires à notre audit.

Motif de l'avis

Nous avons mené notre audit conformément aux normes internationales d'audit (Royaume-Uni et Irlande) de l'*Auditing Practices Board* (Direction des comptes). Un audit comporte l'examen, à titre de vérification, des indications relatives aux montants et aux postes qui figurent dans les états financiers. Il comporte également une évaluation des estimations et des jugements d'importance que le Directeur exécutif a été amené à formuler lors de la préparation des états financiers et un audit détermine également si les principes comptables sont appropriés compte tenu de la situation dans laquelle se trouve l'Organisation, s'ils sont appliqués avec régularité et correctement divulgués.

Nous avons planifié et exécuté l'audit de façon à obtenir tous les renseignements et toutes les explications que nous jugeons nécessaires pour avoir suffisamment de preuves que les états financiers ne comportaient pas d'erreurs, qu'elles proviennent de fraudes ou d'autres irrégularités. Afin de formuler notre avis, nous nous sommes assurés que la présentation des données dans les états financiers était satisfaisante dans son ensemble.

Avis

À notre avis, les états financiers pour l'exercice qui a pris fin le 30 septembre 2009 que représentent l'état de l'actif et du passif, le compte des recettes et des dépenses et les Notes 1 à 4 :

- ont été préparés conformément aux principes comptables de l'Organisation et
- sont conformes aux livres de comptes.

Nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications nécessaires à notre audit et, à notre avis, les comptes sont tenus en bonne et due forme.

(Signé) Nexia Smith & Williamson LLP
Vérificateur agréé
Experts comptables

Le 18 décembre 2009